

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

N° 3448 / J. 3. 8. 1

Ruhengeri



154

Monsieur l'Administrateur Territorial, (TOUS)
Monsieur l'Officier des Immigration, (TOUS)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à titre d'essai, certaines mesures de contrôle des voyageurs étrangers qui viennent au Congo pour un court séjour a été mis en vigueur dans la province d'Elisabethville.

Ceux d'entre vous qui recevraient de la Sûreté d'Etat d'Elisabethville un formulaire spécial, vous avisant que tel voyageur qui a déclaré se rendre dans votre territoire n'est autorisé à y séjourner que pendant X temps devront lors du départ de l'intéressé transmettre le formulaire a l'Administrateur du territoire dans lequel le voyageur aura déclaré se rendre pour continuer son voyage.

Lorsqu'un voyageur porteur d'un de ces formulaires sortira du Ruanda-Urundi par un poste frontière, le formulaire devra être renvoyé par l'Officier d'Immigration au Service de la Sûreté d'Etat à Elisabethville.

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

Monsieur l'Officier d'Immigration

A

RUHENGERRI .-